

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 197

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. Philippe Vigier, M. Pupponi,
M. Clément, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. Molac,
M. Pancher et Mme Pinel

ARTICLE 24

À l'alinéa 10, après le mot :

« Constitution »,

insérer les mots suivants :

« et dans la collectivité de Corse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait suite à un échange en séance publique le 24 octobre dernier durant lequel la ministre de la santé Agnès Buzyn, reconnaissant les difficultés auxquelles est confrontée l'offre de soins en Corse, s'était engagé à intégrer l'île au sein du rapport sur le financement des établissements hospitaliers et les coefficients géographiques, prévu pour l'outre-mer (amendement de Madame Bénin).